

En 2014, les personnels non médicaux et les sages-femmes exerçant à temps plein ou à temps partiel représentent plus d'un million de salariés en équivalent temps plein dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées. Le personnel non médical et les sages-femmes des établissements sanitaires augmentent par rapport à 2013 (+0,5 %). Il s'agit uniquement du personnel non médical des établissements sanitaires, le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation étant ici exclu. Près des deux tiers des personnels non médicaux et des sages-femmes sont des titulaires et des stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Une légère augmentation du nombre d'emplois

Les personnels non médicaux salariés et les sages-femmes dans les établissements de santé représentent 1 020 000 personnes en équivalent temps plein (ETP). Les trois quarts de ces ETP exercent dans des hôpitaux publics. Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (tableau 1). En 2014, le nombre d'ETP progresse légèrement dans les cliniques privées (+0,5 %) et dans le secteur public (+0,5 %). Il est stable dans les établissements privés à but non lucratif. Le nombre d'infirmiers et de sages-femmes en ETP est en hausse (respectivement +1,1 % et +2,1 %), de même que celui des aides-soignants (+0,5 %). En revanche, le nombre des agents de services hospitaliers est globalement en baisse (-2,9 %), en particulier dans le secteur public et le secteur privé à but non lucratif. Le personnel d'encadrement du personnel soignant enregistre également une baisse (-1,1 %), notamment dans le secteur public (-1,5 %). Au total, entre 2013 et 2014, les ETP de personnels non médicaux et de sages-femmes des établissements de santé augmentent de 0,5 %. La progression du personnel est plus forte pour l'hospitalisation à domicile (+9,3 %) [tableau 2]. La forte diminution du personnel des unités de soins de longue

durée (USLD) jusqu'en 2011 fait suite à la réforme de 2006 visant à transformer, avant mars 2009, un grand nombre d'USLD en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissements ne faisant pas partie du champ de l'enquête. Si l'on exclut les USLD, le personnel non médical et les sages-femmes des établissements sanitaires sont en hausse de 0,6 % entre 2013 et 2014.

Près des deux tiers des personnels non médicaux et des sages-femmes sont des titulaires et des stagiaires de la fonction publique hospitalière

En 2014, sur plus d'un million de personnels non médicaux et de sages-femmes des établissements de santé, 650 000 sont titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière, 270 000 sont en contrat à durée indéterminée et 100 000 à contrat à durée déterminée. Le nombre de personnels non médicaux et de sages-femmes en contrat à durée déterminée augmente par rapport à 2013 (+3,8 %). Cette progression du personnel en contrat à durée déterminée a été plus forte pour les infirmiers (+14,6 %). Entre 2013 et 2014, le nombre de personnels non médicaux et de sages-femmes en contrat à durée indéterminée ou titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière est stable. ■

Tableau 1 Personnels non médicaux et sages-femmes des établissements de santé en 2014, emplois en équivalent temps plein moyen annuel rémunéré

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	2014	Évolution 2013-2014 (en %)	2014	Évolution 2013-2014 (en %)	2014	Évolution 2013-2014 (en %)	2014	Évolution 2013-2014 (en %)
Personnels administratifs	96 216	0,7	18 709	-0,2	18 889	0,4	133 814	0,6
Personnels soignants	525 239	0,4	81 887	0,2	100 289	0,3	707 416	0,3
Sages-femmes	11 422	2,6	1 058	2,5	2 328	-0,5	14 809	2,1
Personnel d'encadrement du personnel soignant	17 709	-1,5	3 485	-0,3	3 165	0,3	24 359	-1,1
Infirmiers*	231 653	1,2	34 740	0,9	44 365	0,7	310 758	1,1
Aides-soignants	174 846	0,7	23 430	0,2	28 769	-0,7	227 044	0,5
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	64 467	-3,6	11 551	-3,5	17 329	0,1	93 347	-2,9
Rééducateurs	15 099	1,8	5 829	2,0	3 529	4,7	24 457	2,2
Psychologues	10 043	1,9	1 794	2,6	804	4,1	12 641	2,2
Personnels éducatifs et sociaux	11 558	2,5	3 385	-0,2	915	5,6	15 858	2,1
Personnels médico-techniques	41 390	1,2	6 180	0,6	3 722	3,5	51 292	1,3
Personnels techniques	94 771	0,7	9 541	-1,2	6 901	1,2	111 213	0,5
Total	769 174	0,5	119 702	0,0	130 717	0,5	1 019 592	0,5

* Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note • À partir de la SAE 2011, seuls sont interrogés les établissements sanitaires. Les établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont désormais exclus du champ. Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2013-2014, traitements DREES.

Champ

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM, y compris le service de santé des armées (SSA). Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation est exclu.

Définitions

- **Les personnels non médicaux et les sages-femmes** pris en compte ici sont des personnels salariés, titulaires ou contractuels des établissements sanitaires, rémunérés au 31 décembre par l'établissement dans le secteur privé ou par l'entité juridique dans le secteur public (sont inclus les élèves rémunérés, les personnels en congés simples, de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc.). Les apprentis et autres contrats aidés ne sont pas, en revanche, comptabilisés. Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation n'apparaît pas dans cette fiche.
- **Les emplois comptés** correspondent au nombre de personnes employées par chaque établissement.
- **L'équivalent temps plein** correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.
- **Le personnel est comptabilisé** selon l'emploi ou le grade sur lequel il a été recruté et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans lequel il travaille. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service

administratif est quand même compté dans les effectifs des personnels des services de soins.

Pour en savoir plus

- Kranklader E., Minodier C. et Fourcade N., 2013, « Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé », *Études et Résultats*, n° 846, juillet, DREES.
- Cavillon M., 2012, « La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs », *Études et Résultats*, n° 791, mars, DREES.
- Barlet M. et Cavillon M., 2011, « La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles », *Études et Résultats*, n° 759, mai, DREES.
- « Les professions de santé et leurs pratiques », 2006, *Dossiers solidarité et santé*, n° 1, janvier-mars, DREES.

Sources

La Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, venues en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). La SAE a connu une refonte en 2013, présentée sur le site Internet de la DREES. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 : celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.

Tableau 2 Personnels non médicaux et sages-femmes entre 2006 et 2014 par discipline, en équivalent temps plein

Disciplines	2006*	2008*	2010	2011	2012	2013**	2014**	Évolution 2013-2014 (en %)
Administration	242 940	244 418	242 922	239 310	240 300	242 674	237 131	-2,3
Section hôpital	742 888	760 904	763 825	770 350	781 607	772 182	782 461	1,3
Médecine, chirurgie, obstétrique	333 497	343 204	352 495	358 851	362 186	510 358	518 628	1,6
Psychiatrie	111 937	112 842	114 166	115 345	117 591	118 776	119 249	0,4
Hospitalisation à domicile***	-	-	-	-	-	7 742	8 459	9,3
Soins de suite et de rééducation	86 526	90 512	96 753	97 244	98 735	104 522	107 001	2,4
Soins de longue durée	48 403	49 675	33 548	29 640	28 844	30 783	29 124	-5,4
Autres disciplines***	162 525	164 671	166 863	169 270	174 252	-	-	-
Ensemble	985 828	1 005 323	1 006 747	1 009 660	1 021 907	1 014 857	1 019 592	0,5
Ensemble (hors unités de soins de longue durée)	937 425	955 648	973 199	980 020	993 063	984 073	990 468	0,6

Jusqu'en 2012, le concept d'équivalent temps plein (ETP) faisait référence aux ETP rémunérés en décembre. Depuis 2013, on comptabilise les ETP moyens annuels.

* Le questionnaire de la SAE ayant été modifié en 2009, les ETP en décembre des contrats à durée déterminée n'étaient pas collectés pour la période 2002-2008. Ils ont été estimés par les ETP moyens mensuels rémunérés.

** La SAE a connu une refonte très importante en 2013. Depuis cette date, le concept d'ETP est en ETP moyens annuels et non plus en ETP en décembre. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 : celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.

*** L'hospitalisation à domicile n'était pas isolée en tant que discipline d'équipement avant 2013 ; elle était alors répartie sur les autres disciplines d'équipement. De plus, la refonte de la SAE a notamment demandé aux établissements de mieux répartir l'ensemble de leur activité sur les disciplines d'équipement et de ne plus utiliser le poste non affecté des autres disciplines.

Note > À partir de la SAE 2011, seuls sont interrogés les établissements sanitaires. Les établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont désormais exclus du champ.

Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2006-2014, traitements DREES.